



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION
ATELIER D'INTERSESSION SUR LA

GESTION DE LA MIGRATION DE RETOUR

21 - 22 avril 2008

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le retour dans le contexte plus large des migrations contemporaines

A l'heure actuelle, avec la facilité de communication et de déplacement, les migrants affluent vers des destinations toujours plus diverses et en provenance de pays toujours plus nombreux, partout à la surface du globe. Pratiquement tous les pays du monde sont aujourd'hui à la fois pays d'origine, de transit et de destination, même si c'est à des degrés divers. Par ailleurs, le mode opératoire des migrants apparaît sans cesse plus varié et plus complexe. Si l'on compare avec ce qui se passait autrefois, lorsque les migrations tendaient généralement à être unidirectionnelles et permanentes, un nombre bien plus grand de migrants choisissent aujourd'hui des déplacements de courte durée, des formules de migration circulaire entre deux pays ou des déplacements et des séjours dans de multiples pays, ce qui fait du retour un élément important du processus migratoire, et ce pour de nombreux types de migration.

La migration de retour s'effectue dans toutes sortes de circonstances. Par exemple, les retours peuvent s'inscrire dans le cadre d'accords de migration de main-d'œuvre, notamment prévus à l'expiration d'un contrat de travail temporaire à l'étranger. Ils peuvent aussi relever d'une stratégie visant à combattre la migration irrégulière et à sécuriser les frontières nationales, entre autres dans les cas d'entrée non autorisée ou de séjour au-delà de la date prévue ou face à des migrants se trouvant sans ressources sur le territoire d'un pays de transit ou dans le pays de destination et dans l'incapacité d'en repartir. Sur une plus grande échelle, les retours peuvent également s'opérer dans les situations d'après-crise ou après-conflit, avec le rapatriement volontaire de réfugiés et/ou de prisonniers de guerre. D'autre part, les retours concernent aussi les demandeurs d'asile déboutés. Par ailleurs, les migrants peuvent choisir de rentrer spontanément dans leur pays, entre autres pour raison économique ou sociale, ou pour raison familiale. Il importe de noter que, dans bon nombre de situations précédemment évoquées, les candidats au retour peuvent appartenir à des catégories vulnérables. Comme on le verra plus en détail ci-après, le retour des personnes vulnérables exige une attention et une considération particulières.

Du fait des différences de définitions sur la base desquelles sont élaborées différentes collections de données, et en raison du manque de données de manière générale, il n'existe pas d'estimations précises des migrations de retour à l'échelle mondiale. En fait, ce sont pour une bonne part les migrants eux-mêmes qui décident de rentrer dans leur pays, et ces retours s'effectuent par conséquent sans la participation des Etats ou d'autres intervenants nationaux ou internationaux, ce qui explique aussi qu'ils ne laissent pas forcément de traces.

L'élément à prendre en compte dans toute migration de retour est la prérogative souveraine de chaque Etat de déterminer quels non-nationaux doivent être autorisés à entrer et à rester sur leur

territoire, pour quelles raisons et dans quelles conditions.¹ Cette prérogative doit cependant s'exercer dans le respect des droits de l'homme tels que précisés dans les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux et dans le droit coutumier international.² La migration de retour doit aussi être considérée à la lumière du droit de toute personne à rentrer dans son propre pays.³ Chacun s'accorde à dire que les droits de l'homme pèsent d'un poids particulier dans la migration de retour, et cependant les parties prenantes concernées ont parfois des points de vue différents sur le meilleur moyen d'en assurer la protection. Cet atelier offre l'occasion d'explorer et de débattre les moyens devant permettre de gérer les retours en sécurité, en bon ordre, dans la dignité et de manière durable, en ce compris les mesures d'accompagnement liées au bien-être et à la réinsertion des rapatriés.

Gestion de la migration de retour: les principaux problèmes et défis politiques

Pour une bonne part, les retours s'effectuent de manière spontanée, sans aucune participation des gouvernements. En conséquence, les mesures politiques pertinentes mettent principalement l'accent sur la création, dans le pays d'origine, d'un environnement propice à susciter spontanément le retour et à faciliter la réinsertion, sur l'élimination des obstacles au retour temporaire tels que le risque de ne pas être autorisé à rentrer dans le pays d'accueil, sur les garanties de durabilité des retours de longue durée, et sur les mesures à mettre en place pour que les rapatriés puissent se refaire une place dans leur pays d'origine et contribuer à son développement. C'est ce type de mesures politiques, parmi d'autres, qui sera débattu plus en détails à l'occasion de l'atelier IDM sur le thème *Renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement* (7-8 juillet 2008). Cet atelier de juillet explorera en outre plus en profondeur les mesures politiques relatives au retour dans le contexte des formules de migration temporaire et circulaire.

Lorsque l'entrée ou le séjour n'est pas autorisé, une série de mesures doivent être mises en place. Des politiques et des pratiques transparentes, équitables, efficaces et humaines concernant le retour des migrants non autorisés – qu'il s'agisse de retour volontaire ou forcé – sont essentielles pour le maintien de l'intégrité des systèmes de gestion des migrations, en ce compris les formules de migration légale et l'institution de l'asile.⁴

- ***Adoption d'une approche globale de la gestion des retours***

La migration de retour est rarement envisagée de manière holistique ou analysée dans le contexte plus large de la gestion des migrations. Pourtant, le retour constitue un élément important du

¹ Bien entendu, les Etats peuvent choisir d'adhérer ou non à des accords ayant pour effet de limiter cette prérogative, par exemple par l'adhésion à un régime de libre circulation ayant force obligatoire.

² Certaines normes concernant les droits de l'homme sont applicables à tous les migrants, alors que certains autres droits visent spécifiquement des circonstances ou des groupes déterminés (par exemple les réfugiés, les victimes de tortures, les victimes de la traite, etc.). Pour plus d'informations sur les instruments pertinents, voir *Le droit international de la migration: recueil d'instruments*, sous la direction de Richard Perruchoud et Katarina Tömölova (T.C.M. Asser Press, La Haye, 2007).

³ Ce droit au retour est notamment inscrit dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948* (Article 13(2)) et dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966* (Article 12(2)). En outre, dans le contexte de la traite et du trafic illicite de migrants, les protocoles additionnels à la *Convention de l'ONU sur la criminalité transnationale organisée* de 2000 enjoignent aux Etats de faciliter et d'accepter le retour de leurs nationaux ou des résidents permanents.

⁴ Voir "Protection des réfugiés et contrôle des migrations: positions du HCR et de l'OIM", document rédigé en vue des Consultations mondiales sur la protection internationale, (HCR EC/GC/01/11 (2001)), et *l'Agenda international pour la gestion des migrations* de l'Initiative de Berne (2005).

processus migratoire dans de nombreux types de migration. En tant que tel, il renvoie aux autres étapes, notamment la préparation à l'émigration, le transit, l'entrée, le séjour, l'intégration et la réintégration. Comment les décideurs doivent-ils anticiper les retours et s'y préparer, y compris à un stade avancé, à savoir par exemple au niveau de la préparation de la migration et de l'entrée? De quelle façon peuvent-ils s'assurer que les politiques appliquées à chaque étape sont complémentaires et compatibles? A quels obstacles se heurte l'incorporation de la migration de retour dans les cadres et pratiques politiques migratoires en général?

Par ailleurs, à l'instar de la migration en général, la migration de retour subit l'influence de domaines politiques connexes tels que les droits de l'homme, le développement, le commerce et la santé, en même temps qu'elle influe sur ces différents domaines. Par exemple, le retour temporaire ou définitif de migrants ayant acquis des compétences à l'étranger peut signifier un apport important au développement des pays d'origine. Dans le domaine de la santé, il faut citer l'effet néfaste possible des retours sur le bien-être des personnes rapatriées et de la communauté qui les accueille lorsque le retour n'est pas correctement géré, une situation sur laquelle peuvent notamment déboucher les retours à grande échelle s'effectuant au lendemain d'une situation d'urgence. Quelle est la nature des liens qui unissent le retour à d'autres considérations politiques, et en quoi est-ce important d'en tenir compte lorsqu'on tente de mettre au point des politiques de retour?

- ***Les avantages du retour volontaire par rapport au retour forcé***

Les perspectives de retour et le sens qu'il convient de donner à ce mot diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction, souvent, des habitudes migratoires historiques et des priorités, des exigences et des législations spécifiques à chaque pays. Les définitions de travail ci-après sont données pour faciliter les débats:

Le retour volontaire est le choix que fait une personne de regagner son pays d'origine, un pays de transit ou un pays tiers, en pleine connaissance de cause et de son plein gré, ce qui suppose l'absence de toute mesure de coercition. On peut classer les retours volontaires en deux catégories: *les retours spontanés*, dans lesquels n'interviennent ni les Etats ni d'autres acteurs nationaux ou internationaux; et *les retours volontaires assistés*, dans le cadre desquels les intéressés bénéficient du soutien financier et/ou logistique (en plus d'une aide à la réintégration dans certains cas) de la part d'un Etat ou d'un autre intervenant national ou international. Les personnes rapatriées au titre d'un programme de retour volontaire assisté peuvent ou non être autorisées à rester sur le territoire du pays de transit ou de destination.⁵

Les retours forcés, en revanche, concernent les personnes rapatriées de force par les autorités gouvernementales, selon les procédures nationales en vigueur, vers le pays d'origine, un pays de transit ou un pays tiers lorsque l'intéressé ne quitte pas le pays par ses propres moyens ou avec l'aide d'un Etat ou d'un autre intervenant national ou international avant l'expiration du délai fixé pour le retour en vertu d'un acte administratif ou judiciaire lui faisant obligation de quitter le pays.

Le retour volontaire est l'option qui présente la plus grande convergence d'intérêts pour les personnes rapatriées, les gouvernements des pays à partir desquels s'effectuent les retours et ceux des pays d'origine. Il tient compte de la décision de la personne concernée, lui laissant la possibilité de s'y préparer, en veillant au respect de ses droits fondamentaux et en évitant la stigmatisation du retour forcé et ses effets néfastes sur la réinsertion. En outre, dans le cas des

⁵ Certaines des personnes qui sont autorisées à rester peuvent choisir le retour virtuel de préférence au retour réel (par exemple par le biais d'une téléconférence permettant de dispenser un enseignement).

retours assistés, les migrants bénéficient de conseils, d'un soutien financier et/ou logistique, et, dans certains cas d'une aide à la réinsertion. Pour les gouvernements des pays d'où s'effectuent les retours, le retour volontaire présente généralement un meilleur rapport coût/efficacité, est plus facile à gérer d'un point de vue administratif et permet d'éviter les frictions avec les partenaires nationaux et internationaux. Pour les pays d'origine, le retour volontaire permet de vérifier que les droits et la dignité des nationaux sont protégés. Dans certains cas, il peut s'accompagner d'une aide à la réinsertion visant les intéressés eux-mêmes et/ou les communautés concernées, et offrir des opportunités futures de migration légale pour les nationaux. Comment faire en sorte que la politique de retour favorise les retours volontaires par rapport aux retours forcés?

Une campagne ciblée de sensibilisation à l'adresse des candidats au retour, couplée avec des conseils axés sur le retour et la fourniture d'informations sur les options d'aide au retour volontaire sont déterminants pour s'assurer que les retours volontaires s'effectuent avec l'entier consentement des intéressés et que ceux-ci sont mieux informés et mieux préparés à leur retour. Quelles informations spécifiques et détaillées devraient-elles être données aux candidats au retour pour leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause, et qui, des organismes d'Etat, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales, entre autres, devrait se charger de conseiller les intéressés? Quelles autres mesures pourraient-elles être prises pour vérifier que les retours volontaires le sont réellement?

En conjonction avec d'autres mesures, des retours dignes et rapides de migrants irréguliers peuvent avoir un effet dissuasif pour les autres candidats à l'immigration irrégulière et envoyer un signal clair aux trafiquants et autres passeurs, leur montrant que leurs activités sont vouées à l'échec. D'autre part, le retour digne et rapide des demandeurs d'asile déboutés peut aider à préserver l'intégrité des systèmes d'asile. L'existence d'un lien entre les retours forcés et les retours volontaires est largement reconnue: si les retours forcés ne sont pas engagés rapidement et avec succès, un moins grand nombre de personnes choisiront de regagner volontairement leur pays d'origine et, par conséquent, le retour volontaire apparaîtra moins comme une alternative viable. Les Etats jouissent de la prérogative légitime de faire procéder à des rapatriements par la force lorsque la présence continue de certains immigrants sur leur sol n'a pas été autorisée et que ces personnes n'ont pas consenti à rentrer chez elles.⁶ Dans ces cas-là, quelles mesures peuvent-elles être prises pour s'assurer que les retours s'accordent pleinement avec les normes internationales, régionales et nationales, et en particulier avec les droits de l'homme, et pour vérifier qu'ils s'effectuent en sécurité, en bon ordre et dans la dignité? Comment concevoir les programmes de retour forcé et de retour volontaire pour qu'ils se complètent et s'étayent mutuellement? Les opérations de rapatriement devraient-elles être surveillées, et si oui, par qui?

⁶ Le rôle de l'OIM dans les opérations de rapatriement est celui que lui confient des Etats qui souhaitent faire intervenir une organisation internationale pour mettre un dispositif en place en vue des retours. L'aide de l'OIM aux mouvements physiques de ces personnes se limite à celles d'entre elles qui se portent volontaires pour regagner leur pays d'origine sous ses auspices. Pour l'OIM, le caractère volontaire de ces rapatriements est attesté par le libre consentement que manifestent les intéressés, à tout le moins en ne s'opposant pas à leur rapatriement, c'est-à-dire en ne résistant pas à leur embarquement ou en ne manifestant pas leur désaccord d'une autre façon. Pour plus d'informations sur le rôle de l'OIM dans les rapatriements, on voudra bien se reporter aux documents du Conseil de l'OIM MC/INF/236 "Politiques et programmes de l'OIM: une contribution à la lutte contre l'immigration illégale", 5 novembre 1997; MC/EX/INF/51 "Politique de l'OIM concernant l'aide qu'elle accorde aux demandeurs d'asile déboutés et aux migrants illégaux retournant dans leur pays d'origine", 29 mars 1996; et MC/INF/222 "Politiques et pratiques visant les demandeurs d'asile déboutés", 3 novembre 1992.

- *Durabilité des retours; aide à la réinsertion*

Pour les personnes rapatriées, le retour au pays d'origine peut s'avérer délicat. Là où rien n'aura été fait pour remédier aux facteurs structurels à l'origine de la décision d'émigrer de ces personnes, un grand nombre d'entre elles resteront déterminées à émigrer de nouveau. Que peut-on faire pour éviter le cercle vicieux du rapatriement des migrants irréguliers lorsqu'on est confronté à une situation où les rapatriés peuvent être à nouveau tentés d'émigrer en se tournant vers les filiales illégales? Comment agir pour que toute émigration future de personnes ayant déjà vécu un rapatriement résulte d'un vrai choix et s'inscrive dans une filière d'immigration légale?

De manière générale, les retours volontaires sont considérés comme étant plus durables que les retours forcés. Pour aider à la prise en compte de ce problème de durabilité, bon nombre de pays d'où s'effectuent les retours offrent leur assistance en vue de la réinsertion économique, sociale et culturelle des rapatriés, y compris les soins médicaux. Cette assistance peut être offerte directement aux migrants (par exemple sous la forme de subventions en espèces, d'une orientation vers les services disponibles, d'une formation professionnelle, d'une aide à la création de petites entreprises) et/ou sous la forme d'une aide aux communautés dans lesquelles les retours s'effectuent. Quelles parties prenantes sont les mieux placées pour offrir cette aide à la réinsertion? Quel doit être le point d'équilibre entre l'aide matérielle en espèces et l'aide en nature? Vers quel équilibre faut-il tendre entre l'assistance aux rapatriés pris isolément et l'assistance aux communautés dans lesquelles s'effectuent les retours? Quel type d'aide à la réinsertion peut se révéler efficace en termes de durabilité du retour sans créer des facteurs d'attraction ou des incitations à émigrer par des voies irrégulières? Jusqu'où faut-il pousser la surveillance au lendemain du retour, et qui doit s'en charger? Etant donné les données limitées dont on dispose sur la durabilité des retours, quelles études complémentaires seraient utiles pour les décideurs?

- *Questions de capacité*

Le manque de capacité à gérer les retours – et autres questions migratoires liées aux retours – pose des défis persistants. Ainsi, les pays de destination peuvent ne pas disposer des capacités voulues pour mettre en œuvre des programmes de retour volontaire, fournir des lieux d'hébergement appropriés en attendant l'expulsion, émettre des documents de voyage, exécuter des ordres d'expulsion et accorder la législation nationale en matière de retour avec les normes internationales ou régionales en la matière. En outre, les pays d'origine et de transit peuvent être confrontés à des difficultés en termes d'accueil de rapatriés, notamment lorsque ceux-ci affluent en grand nombre et/ou dans les situations d'après-conflit ou entraînant une dégradation importante de l'environnement. Par ailleurs, les pays de transit peuvent se sentir limités dans leur capacité à remédier adéquatement à la situation des migrants irréguliers interceptés, et à celle des migrants dans l'incapacité matérielle de poursuivre leur voyage jusqu'à leur lieu de destination souhaité ni de rentrer dans leur pays. Plus généralement, mais avec une incidence directe sur la gestion de la migration de retour, les pays d'origine, de transit et de destination peuvent ne pas disposer des capacités voulues pour gérer leurs frontières, contrôler la validité des documents de voyage et d'identité, établir l'identité des voyageurs lorsque les documents sont manquants ou ont été détruits, ou mettre correctement en garde les candidats migrants contre les risques de la migration irrégulière. Comment renforcer les capacités des pays d'origine, de transit et de destination pour mieux gérer la migration de retour?

- ***Conception sur mesure de politiques d'aide au retour et à la réintégration***

Sachant que le contexte socio-économique et les besoins des rapatriés varient largement, de même que les conditions régnant dans les pays d'origine, une approche uniforme de la gestion de la migration de retour n'est pas la plus efficace. Dans quelle mesure des programmes de retour spécifiques à chaque pays s'imposent-ils pour assurer la durabilité des retours? Dans quelle mesure l'aide à la réintégration doit-elle être spécialement adaptée aux rapatriés pris individuellement?

Quels sont les problèmes qui se posent en ce qui concerne les candidats au retour appartenant à des groupes vulnérables, parmi lesquels les victimes attestées ou potentielles de la traite, les victimes attestées ou potentielles d'actes de torture, les réfugiés, les mineurs d'âge non accompagnés, les femmes, les personnes âgées et celles présentant de graves problèmes de santé? Quelles sont les limites à la capacité des Etats de renvoyer dans leur pays les personnes relevant, entre autres, de ces catégories vulnérables? Si l'on considère que ces personnes peuvent être rapatriées, comment adapter les procédures de retour et de réintégration pour tenir compte de leurs besoins spéciaux? Quels types de services spéciaux et d'assistance faut-il prévoir lorsque ces personnes ont regagné leur pays?

Vers une approche concertée de la migration de retour

Il est essentiel de s'assurer la participation de toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et international, selon les besoins, si l'on veut parvenir à une compréhension plus large et plus complète de la problématique du retour et mettre en œuvre des politiques efficaces à cet effet. Les activités qui atteindront le plus haut niveau de réussite dans ce domaine seront celles qui s'adresseront au plus grand nombre, en prenant en compte les besoins et les préoccupations des pays d'origine, de transit et de destination, mais aussi ceux des migrants eux-mêmes. Quels sont les rôles et les contributions possibles de ces parties prenantes clés dans la gestion de la migration de retour? Et quels sont ceux des autres intervenants non étatiques? Quelles formes de partenariats devraient-elles être nouées entre ces différentes parties prenantes pour rendre possible l'élaboration de politiques et de pratiques efficaces en matière de retour (par exemple une coopération bilatérale entre gouvernements, un engagement actif des communautés locales, des diasporas et de la société civile)? Au niveau national, quelle coordination interministérielle s'impose-t-elle, et comment s'y prendre pour que cette coordination s'opère dans les meilleures conditions?

- ***Coopération inter-étatique***

Les pays d'origine, de transit et de destination ne sont pas concernés de la même manière par la problématique du retour, et ils ont en conséquence des perspectives et des priorités différentes. Par exemple, pour la plupart des pays de destination et de transit, le problème fondamental est l'intégrité de leur système national de gestion des migrations, et notamment l'institution de l'asile et les formes légales de migration. Pour bon nombre de pays d'origine et de transit, les afflux importants de migrants qui rentrent dans leur pays peuvent poser un problème particulier en termes de capacité d'absorption, eut égard aux possibilités de réintégration et à la stabilité socio-économique. Par ailleurs, si les pays d'origine peuvent tirer avantage du retour des nationaux qualifiés et de ceux ayant acquis de nouvelles compétences à l'étranger, il se peut, en contrepartie, qu'ils enregistrent une baisse des rapatriements de fonds. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes auxquels pourraient avoir à faire face les pays d'origine, de transit et de destination.

Les mécanismes de consultations informelles tels que le *Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale*, une initiative de *Cluster* entre les pays de la Transcaucasie et plusieurs pays d'Europe occidentale, la Conférence régionale sur la migration dans les Amériques (CRM ou Processus de Puebla), le *Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe* (MIDSA) et le *Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui s'y rapporte*, ont démontré leur utilité dans la détermination des intérêts communs des pays de transit, d'origine et de destination sur le plan de la migration de retour, et ont dans certains cas débouché sur des actions communes visant à servir ces intérêts communs.

Faire en sorte que les pays d'origine et de transit prennent part aux décisions sur le moment, le lieu et la manière de procéder à des retours peut faciliter le processus et la durabilité du retour et de la réintégration. Par exemple, comment des accords de réadmission bilatéraux ou régionaux peuvent-ils faciliter des retours sûrs, ordonnés, dignes et durables? Quelles sortes de coopération entre pays d'origine, de transit et de destination peuvent aider à surmonter ce qui constitue peut-être les obstacles les plus sérieux au retour: la difficulté d'établir l'identité et d'obtenir des documents de voyage? Comment les gouvernements peuvent-ils coopérer à un renforcement de capacités et fournir une assistance technique? Par exemple, comment les gouvernements des pays d'où s'effectuent les retours peuvent-ils aider à renforcer les capacités des pays d'origine et de transit appelés à accueillir les rapatriés, surtout lorsqu'ils affluent en grand nombre? Comment les pays de transit peuvent-ils être aidés dans leurs efforts de rapatriement de migrants dans les pays d'origine? Quels autres types de soutien seraient-ils souhaitable, par exemple en termes d'aide aux niveaux de l'enseignement, de la santé, de l'infrastructure, ou encore de mise à disposition de visas pour les nationaux du pays d'origine?

- ***Les partenariats avec d'autres parties prenantes et entre ces dernières***

D'autres parties prenantes telles que la société civile, et en particulier les ONG, les organisations internationales et d'autres institutions comme le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ont un rôle important à jouer en ce qui concerne les politiques et les pratiques de retour. Par exemple, dans des domaines tels que les services conseils en matière de retour et la diffusion d'informations, les ONG et les organisations intergouvernementales peuvent se révéler très efficaces compte tenu des relations de confiance qu'elles entretiennent fréquemment avec les candidats au retour. L'OIM coopère avec un certain nombre de pays d'origine, de transit et de destination pour faciliter les retours volontaires assistés de migrants ayant besoin d'aide en vue de leur retour et pour renforcer les capacités des Etats en la matière, en collaboration avec un réseau de partenaires, parmi lesquels des ONG et d'autres organisations intergouvernementales. Par ailleurs, le fait d'associer des organisations internationales comme l'OIM et le HCR dans des situations où l'on voit se mêler migrants et réfugiés peut contribuer à ce que les besoins spéciaux des personnes vulnérables et de celles qui ont besoin d'une protection internationale en tant que réfugiés soient pris en compte comme il convient.

Plus généralement, les organisations non gouvernementales peuvent aider à faire entendre la voix des migrants au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de gestion de la migration de retour. Les migrants ont leur propre point de vue sur les retours – lequel est d'ailleurs variable selon qu'il s'agit de retours spontanés ou assistés, volontaires ou forcés, entre autres – mais de manière générale, ils s'accordent sur le fait que la sécurité, le bon ordre et la dignité des retours constituent une priorité. Comment veiller au mieux à ce que les migrants participent activement à la planification et à la gestion de leur retour et de leur réinsertion?

Quel rôle les autres parties prenantes jouent-elles et peuvent-elles jouer? Par exemple, quel serait le niveau de participation souhaitable et approprié des intervenants du secteur privé, tels que les compagnies aériennes et les employeurs, et jusqu'à quel point pourraient-ils être amenés à rendre compte?

Comment les choses se présentent pour l'avenir

Si la question des retours figure dans les ordres du jour internationaux depuis quelque temps déjà, les aspects divers et complexes de la migration de retour commencent seulement à susciter une attention un peu plus marquée. La perception qu'en a la communauté internationale est également en train d'évoluer, en partie du fait de la diminution du nombre des demandeurs d'asile depuis quelques années et de l'intérêt croissant que suscite la migration temporaire de main-d'œuvre, avec le volet indissociable du retour. Cet atelier offrira l'occasion d'un échange de vues sur les politiques et les pratiques efficaces offrant la plus grande convergence d'intérêts pour les pays d'origine comme de transit et de destination, de même que pour les migrants eux-mêmes. A condition de pouvoir s'appuyer sur de meilleurs instruments politiques et sur une coopération renforcée entre toutes les parties prenantes, la communauté internationale sera mieux placée pour relever les défis que pose aujourd'hui la migration de retour et veiller à ce que les retours s'effectuent en sécurité, en bon ordre, dans la dignité et de façon durable.